

Édito

À partir de septembre 2025 Boucle Nord de Seine, votre intercommunalité compétente pour la gestion des déchets, mettra la touche finale au dispositif de traitement des biodéchets mis en place depuis 2018, complétant ainsi ses actions en faveur de la réduction des déchets et d'une meilleure valorisation.

Ainsi, plus de 500 points d'apport volontaire seront déployés pour permettre à chacun d'y déposer ses déchets alimentaires en toute simplicité, près de chez soi.

Bien entendu, en complément de ce nouveau dispositif, la distribution des composteurs et des lombricomposteurs se poursuit sur l'ensemble du territoire. Elle continuera à être massivement proposée, notamment aux quartiers pavillonnaires de nos communes.

Sachez qu'aujourd'hui, nos poubelles pourraient être allégées de près d'un tiers !

Des bioseaux seront mis gratuitement à votre disposition dans vos communes pour vous permettre, dès votre cuisine, de stocker vos déchets alimentaires et ainsi de les apporter facilement au point d'apport volontaire ou au composteur.

Nous souhaitons que le présent guide vous accompagne dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Merci à tous !

Questions fréquentes

Puis-je mettre un sac dans mon bioseau ?

Pour faciliter la valorisation de vos biodéchets, pas besoin d'utiliser de sac, même s'il est biodégradable ou en papier.

À quelle fréquence faut-il vider mon bioseau dans les abris-bacs ?

Il est recommandé de vider votre bioseau tous les 2 à 3 jours afin d'éviter les mauvaises odeurs.

Comment limiter les odeurs et entretenir mon bioseau ?

Placez une feuille de papier journal ou d'essuie-tout au fond pour absorber l'humidité et nettoyez votre bioseau régulièrement avec de l'eau chaude et du vinaigre blanc.

Que faire si mon bioseau est cassé ?

Si le couvercle ou la poignée de votre bioseau est cassé, vous pouvez, dans un premier temps, tenter de le réparer ou de remplacer ces pièces. Sinon, vous pouvez contacter votre commune pour faire une nouvelle demande de bioseau.



MAIRIE
ASNIÈRES-SUR-SEINE



GUIDE DU TRI

Valorisez les déchets alimentaires

Mai 2025 - Réalisation : Direction de la communication - GN - Illustration : Adobe Stock - Imprimé en interne sur papier écologique. Ne pas jeter sur la voie publique.



 **BOUCLE
NORD
DE SEINE**
Métropole du Grand Paris

Comment trier vos déchets alimentaires ?



Dans les composteurs et les points d'apport volontaire

Le marc de café, les sachets de thé



La préparation de repas



Les produits alimentaires périmés sans emballages

Les restes de repas



Et en plus, dans les points d'apport volontaire



Coquilles d'œufs



Os, carcasses, arêtes et coquilles de fruits de mer



Produits laitiers périmés sans emballage

Les déchets alimentaires à Asnières-sur-Seine

Boucle Nord de Seine et la Mairie d'Asnières-sur-Seine mettent à votre disposition un bioseau pour trier vos déchets alimentaires. Vous pouvez le vider régulièrement dans les points d'apport volontaire à votre disposition ou bien dans votre composteur ou lombricomposteur.



Comment obtenir votre bioseau ?

➤ Faites votre demande par téléphone au 01 41 11 16 92 ou en complétant le formulaire accessible via ce QR Code



➤ À réception de votre demande, une invitation vous sera adressée afin d'organiser le retrait de votre bioseau soit aux services techniques municipaux situés au 27-41 boulevard Louise Michel, 92230 Gennevilliers (les mardis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h), soit lors d'évènements organisés par le service propreté.

➤ Récupérez votre bioseau sur présentation d'un justificatif de domicile.

+ d'infos : asnieres-sur-seine.fr



Où vider votre bioseau ?

1. Dans les points d'apport volontaire proches de chez vous :



Consultez la carte interactive

2. À la maison : commandez votre composteur ou lombricomposteur

Vous êtes en maison ou en appartement ? Deux solutions :

- ▶ Un composteur individuel ou collectif (au pied de votre immeuble si vous êtes nombreux à vouloir participer).
- ▶ Un lombricomposteur à utiliser en intérieur.



Boucle Nord de Seine fournit gratuitement à l'ensemble de ses communes membres les équipements et l'accompagnement personnalisé par un maître composteur pour les projets de site de compostage collectif.



Faites votre demande par téléphone au 01 41 11 16 92 ou en complétant le formulaire accessible via ce QR Code

Plus d'informations sur : bouclenorddeseine.fr et asnieres-sur-seine.fr